



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, John POIRREE, Renaud SAINT

Absents excusés : Paquita ROBITAILLE ayant donné pouvoir à Catherine LOUISET, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Béatrice LEFRANÇOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2022

Approuvé par à l'unanimité.

Métropole – Plan d'Accompagnement des changements de la Transition Ecologique (PACTE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention PACTE avec la Métropole Rouen-Normandie.

Label Patrimoine Rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le dépôt du dossier de candidature de la commune pour l'Abbaye Saint Georges de Boscherville,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au Label Patrimoine Rural .

Achat groupé de pellets, bois et fioul

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place par la commune d'une démarche d'achats groupés de fourniture d'énergie pour les habitants.

Métropole – Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'issue des échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPi, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du Code de l'Environnement et L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Règlement intérieur de la bibliothèque

A l'issue des échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce document.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 16 juin 2022

Marché de potiers – Contrat d’occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d’occupation du domaine public avec l’association Tout Terre,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le paiement du droit d’occupation du domaine public.

Gestion des guêpes, frelons, bourdons et abeilles – Convention de prestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec la société ALLO LA GUÊPE à Rouen.

Tarif cantine scolaire 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les nouveaux tarifs pour l’année scolaire 2022/2023.

Salon de peinture et sculpture – Acquisition d’une oeuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’acquisition d’une oeuvre présentée lors du salon de peinture et sculpture 2022, pour un montant maximum de 500 euros.

Attribution du marché de travaux « Accessibilité PMR »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- décide de suivre l’avis de la Commission travaux et d’attribuer le marché de travaux « Accessibilité PMR » à la société VAFRO TP à Yainville pour un montant total de **67 255,00€HT, soit 80 706,00€TTC.**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- confirme l’inscription au budget primitif 2022 des dépenses nécessaires à cette opération.

Avancement de grade – Création de postes

Création de poste suite à avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- approuve la création d’un poste d’Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à 30/35^e, à compter du 1^{er} juillet 2022, et de ce fait la suppression du poste d’Adjoint Administratif,
- approuve la création de deux postes d’Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022, et de ce fait la suppression des deux postes d’Adjoints Techniques,
- approuve la création d’un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022, et de ce fait la suppression du poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
- confirme l’inscription au budget primitif 2022 des sommes nécessaires à ces dépenses.

Création de poste suite à examen professionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide la création du poste d’Agent de Maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022 et de ce fait la suppression du poste d’Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- confirme l’inscription au budget primitif 2022 des sommes nécessaires à cette dépense.

Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget CCAS au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Saint Martin de Boscherville ainsi que du budget du CCAS, à compter du budget 2023,

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 16 juin 2022

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Levée du Conseil Municipal à 23H15

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2022, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.

